

L'École moderne comme institution (2)

» » » Nicolas Go

Réguler collectivement les phénomènes d'influence.

Précédemment, je disais à propos de l'École moderne que, derrière la notion apparemment banale d'institution, il y a *un problème*, qui enveloppe certaines questions capitales. Ces questions engagent le sens et la viabilité de notre mouvement. L'une d'entre elles est la suivante : l'association des affects¹ individuels qui portent les militants à s'investir dans cette institution produit (c'est le propre des institutions) un affect commun. Cet affect commun se manifeste comme une puissance collective, qui à la fois (1) échappe aux individus qui l'engendrent, (2) les détermine en retour (elle leur fait faire des choses) et (3) est disponible comme telle à l'accaparement par quelques-uns (qui s'en emparent pour exercer une forme quelconque de domination)². Ceci vaut aussi bien pour un État que pour une association coopérative et fédérale comme la nôtre. Pour l'État, la conquête et l'exercice du pouvoir constituent un enjeu fondamental ; pour une association coopérative, le phénomène d'emprise par quelques-uns se présente comme un risque permanent.

Il faut des autorités (comme autrefois Freinet, Élise et les pionniers), capables à la fois de recueillir *légitimement* la puissance de l'affect commun, et de la redistribuer coopérativement à tous, sans bénéfice de privilège. La principale difficulté réside dans l'idée de *légitimité*, qui tient précisément dans ce geste de

« redistribution coopérative sans bénéfice de privilège ». C'est-à-dire, s'agissant de puissance du collectif, sans pouvoir de subordination³. Mais de quelle puissance s'agit-il ? Ou plus exactement, de quelle forme de régulation de la puissance collective ?

Précisons qu'en un sens général, l'autorité est la capacité de faire faire. L'institution par définition fait autorité, elle produit des effets, des affects (communs), et fait faire des choses. Mais autorité n'est pas nécessairement autoritarisme, et sa vocation n'est pas nécessairement l'obéissance. La coopération, justement, convertit le rapport autorité/obéissance en un rapport autorité/autorisation : sa légitimité tient à sa capacité à instituer les individus, les groupes, comme « auteurs ». Dans une classe, en pédagogie Freinet, l'autorité des éducateurs tend à s'effacer (mais non à disparaître) comme verticalité, pour instituer la souveraineté sur le travail. À travers lui, la puissance de l'affect commun se manifeste comme processus d'autorisation et comme souveraineté sur le travail. Mais qu'en est-il à l'échelle de l'association ?

L'École moderne opère juridiquement comme fédération, et structurellement de manière coopérative égalitaire. Je n'ai pas ici la place pour discuter ces points, disons que l'expérience confirme globalement le bon fonctionnement institutionnel : absence de pouvoir institué, rotation des responsabilités, égale légitimité de tous, liberté d'expression, indépendance des groupes départementaux, des groupes de travail et

1. La notion générale d'affect, reprise de Spinoza, ne recouvre pas celles, particulières, d'émotion ou de sentiment. Elle convient à l'usage que Freinet faisait de l'idée de « puissance ». Toute chose (ou individu) exerce sa puissance (son pouvoir de produire des effets) sur d'autres choses ; elle les modifie, les affecte. Un affect est donc l'effet qui suit l'exercice d'une puissance. Le désir est une puissance capable d'affecter, donc, mais aussi d'être affectée (ainsi elle augmente ou diminue).

2. Sur ce point, lire F. Lordon, *Imperium*, La Fabrique, 2015.

3. Ce qui ne veut pas dire sans verticalité. Aucune institution ne peut s'exempter de verticalité, l'opposition verticalité/horizontalité est sans fondement. Le problème est plutôt celui des formes de verticalité, accaparées pour dominer, ou régulées pour redistribuer.

de production, mouvement largement ascendant des propositions et délibérations, etc.

En revanche, la question de *l'influence*, par laquelle quelques-uns se trouvent (ou se mettent) en position d'affecter le collectif en captant sa puissance, reste problématique. Il y est question de la formation, de la transmission du déjà-là (des pratiques elles-mêmes), de la production du nouveau, de la construction des représentations communes, de l'orientation du collectif, et à plus large échelle de la participation aux processus historiques en éducation. Cette influence de quelques-uns agit sur la définition d'une culture commune ; elle se dilue progressivement dans cette culture, par laquelle les membres du collectif s'entr'affectent continuellement. L'institution et ses processus instituants *font voir* et *font faire* d'une certaine manière ; en se généralisant, cette manière se légitime, et passe à l'ordre de l'institué⁴. L'institué, dès lors, fait l'objet d'un consentement de la plupart, qui soutient et légitime les processus instituants, et ainsi de suite.

Fabrication sociale d'un devenir commun, pour le meilleur ou pour le pire, par des actes de connaissance ou des effets de méconnaissance. Un devenir commun qui, d'un point de vue général, peut aussi bien prendre la forme d'une dérive consensuelle que d'une affirmation révolutionnaire, un problème que le fédéralisme est, par lui-même, incapable de résoudre. Comment savoir, et comment faire ?

La première chose est de comprendre de quelle manière se construisent ces jeux d'influence, quels sont les mobiles éventuels d'appropriation de l'affect commun.

En voici quelques figures. Première figure : n'importe qui, faute de candidats plus crédibles, peut se trouver en position de décider pour tous et y prendre gout, au risque de favoriser des dérives. Deuxième figure : un amateur de pouvoir, narcissique, qui, n'ayant d'autre lieu d'affirmation, investit assidument, voire brutalement le collectif pour y inscrire ses ambitions, ou ses désirs pathologiques ou intempestifs de reconnaissance. Troisième figure : de manière plus subtile, par construction progressive quelqu'un peut, en rendant service, en consolant les

démunis, proposant des solutions faciles, accéder et tenir à une position dominante. Il peut aussi déconstruire, ignorer, dénigrer les aspects les plus exigeants de la pratique au profit d'autres plus complaisants, dans l'air du temps, plus conformes aux préjugés des indécis et des novices qui se rassureront d'y reconnaître ce qu'ils croyaient déjà. Ou encore, il peut défendre des propositions plus proches de celles des autorités reconnues, permettant ainsi de ne pas affronter des forces trop grandes, tout en ayant néanmoins le sentiment d'innover.

La seconde chose est d'identifier la racine du problème. Freinet, dans certains de ses derniers articles, et par la rédaction de ses *Invariants*⁵, a manifesté ses inquiétudes à ce propos : tenir la corde d'une culture rigoureusement alternative au courant scolaire, longuement, difficilement construite, expérimentée et collectivement conquise contre l'adversité de « l'état actuel » ; plutôt que sa forme diluée, rabotée, apprivoisée, normalisée, rendue acceptable par les forces dominantes. Mais alors, en quoi cela consiste-t-il exactement ? Où cette culture se trouve-t-elle désormais ?

Le problème de fond tient dans la régulation collective des phénomènes d'influence. La solution consiste dans la légitimité de ces logiques d'influence, qui définissent ce qui

se fait et se transmet au sein de l'École moderne. L'enjeu est alors : se donner collectivement les moyens de reconnaître en ses lieux et faire fructifier *la compétence réelle* (et non supposée ou prétendue) en matière de pédagogie Freinet. Cette compétence se résume en ces deux aspects : la connaissance des principes généraux qui déterminent cette pédagogie comme manière de vivre, et la maîtrise des savoir-faire (des contenus pratiques), qui donnent toute sa consistance au « mouvement réel ».

« Se donner collectivement les moyens », c'est là ce qui reste encore très confus, et nécessiterait un débat. À la question *où cette culture se trouve-t-elle*, il conviendrait d'éviter les deux réponses suivantes : (la complaisante) partout, tout va bien ; (la dogmatique) la culture c'est moi. <<<<

nicolas-go@orange.fr

4. L'institué, c'est l'institution telle qu'elle est faite ; l'instituant, c'est le processus par lequel l'institution se fait.

5. <https://www.icem-pedagogie-freinet.org/les-invariants-pedagogiques>.